

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
M. BOUFFORT  
M. GARNIER  
M<sup>me</sup> BOISNARD  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LUCET  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
M. GAISLIN  
M. BAILLY

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M. CORVOL a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

### Étaient absents :

Mme CABANIS.  
Mme MAUGEAIS.  
M. TRUBERT jusqu'à 20h40.  
M<sup>me</sup> DANIELOU jusqu'à 20h36.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h37.  
M<sup>me</sup> BATAILLE jusqu'à 20h32.

### Secrétaire de séance :

M. PAUGAM.



26/03 – 30 janvier 2024

## Mise à jour des Lignes Directrices de Gestion du personnel municipal

Le rapporteur,

- rappelle que les élus ont approuvé par délibération n°07/04 du 26 janvier 2021, les Lignes Directrices de gestion des Ressources humaines de la collectivité 2020-2026, conformément à l'obligation légale issue de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.
- informe les élus que celles-ci ont été mise à jour au regard des évolutions connues en matière de Ressources humaines.
- présente en annexe du bordereau le document mis à jour.

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*  
*Vu la Loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;*  
*Vu le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.*  
*Vu la délibération n°07/04 du 26 janvier 2021 portant approbation des Lignes Directrices de Gestion 2020-2026 ;*  
*Vu la délibération n°15/19 du 10 mai 2022 portant mise à jour des Lignes Directrices de Gestion 2020-2026 ;*  
**Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 janvier 2024.**  
**Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale et système d'information du 16 janvier 2024 ;**

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ÉMET :**

un avis favorable sur la mise à jour des Lignes directrices de gestion Ressources Humaines 2020-2026.

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

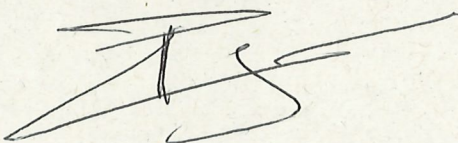
**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 29 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe PAUGAM.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.